

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Paris

**Décision n° 6392 du 12 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1805818S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 34218 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727069S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Brault John** NIGEND : 144 793 NLS : 8 003 207

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Louis Hugues** NIGEND : 305 907 NLS : 8 091 055

**Laîné Christophe** NIGEND : 234 697 NLS : 8 086 533

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**Marmuse Mickaël** NIGEND : 326 970 NLS : 8 115 713

**Leroy Antoine** NIGEND : 301 981 NLS : 8 101 250

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2018.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*

J. HÉBRARD